

Rapports des inspecteurs d'écoles

GLANURES

La plupart des secrétaires-trésoriers remplissent bien les devoirs de leur charge, et s'ils ne peuvent pas toujours payer régulièrement les institutrices à la fin de l'année, ce n'est pas tant à cause de la perception des cotisations foncières ou de la rétribution mensuelle qui est presque toujours faite alors, qu'à cause du retard dans la réception de l'octroi.

N'y aurait-il pas moyen, Monsieur le Surintendant, de changer le mode de paiement des octrois accordés aux écoles publiques ?

Au lieu de faire ce paiement par semestre, comme à présent, de le faire en une seule fois ; et ce, dans le cours du mois de juin de chaque année. En recevant le montant des octrois pendant le mois de juin, les secrétaires-trésoriers seraient toujours capables de payer tous leurs instituteurs et toutes leurs institutrices à la fin de l'année scolaire, et ils pourraient aussi rendre leurs comptes plus correctement, puisqu'ils connaîtraient alors le montant de la retenue que le département est tenu de faire sur le salaire de chacun des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

Ce changement en amènerait encore un autre pour le temps des examens. Les examens de fin d'année devraient se faire, à la campagne, vers la fin d'avril, parce que les élèves assistent encore presque tous à la classe à cette époque, et que les autorités scolaires pourraient mieux juger du mérite de chacune de leurs écoles.

Pendant les semences, les plus grands enfants, garçons ou filles, sortent de l'école pour aider à leurs parents ; plusieurs autres suivent le cours préparatoire à la première commu-

nion, de sorte qu'il ne reste plus que quelques jeunes élèves à la classe durant la deuxième quinzaine du mois de mai et la première du mois de juin.

(C. BOUCHARD, *St-Gervais.*)

La proportion des élèves âgés de quatorze ans et plus n'atteint pas 7 pour cent ; dans les écoles modèles sous contrôle, elle dépasse un peu 5 pour cent, et dans les écoles élémentaires elle excède un peu 2 pour cent.

Du fait que peu d'enfants fréquentent les écoles à un âge quelque peu avancé, il résulte qu'un petit nombre étudie les matières du cours primaire supérieur.

Ainsi que je l'ai déjà exprimé dans un rapport précédent, si la présence moyenne laisse peut-être à désirer dans les écoles primaires et si, surtout, un grand nombre cessent de les fréquenter à peine âgés de douze ans, il ne faut pas pour cela accuser en général les parents d'insouciance ou de négligence à l'endroit de l'instruction de leurs enfants, non : c'est à la rareté et à la cherté de la main d'œuvre qu'il faut principalement s'en prendre. C'est avec peine, très souvent, que les parents se voient forcés de retirer de l'école leurs enfants encore jeunes afin d'en recevoir l'aide indispensable qu'ils ne peuvent trouver en dehors de la famille, même à des prix élevés.

Si, encore, ces enfants, qui abandonnent sitôt les bancs de l'école, et dont les connaissances se limitent à un peu de lecture, d'écriture, de calcul et de grammaire, continuaient dans la famille à lire, à écrire, etc., ils conserveraient et augmenteraient même le savoir acquis à l'école ; mais, hélas ! un grand nombre de ces enfants, en cessant d'aller à l'école, cessent d'étudier et oublient, en conséquence, en peu d'années, ce qu'ils savaient, ce qu'ils avaient appris en vue de leurs besoins futurs.